



53400 CRAON

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

10 JUILLET 2026
DP-n°2026-07/13-2°

Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2026-04/87 du conseil communautaire en date du 7 avril 2026, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le 2° relatif aux **LOCATIONS**

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Considérant :

- Le bail commercial signé le 3 avril 2026 entre la Communauté de communes et M. Antoine BLUTEAU ;
- Le paragraphe LOYER dudit bail commercial sur lequel il a été inscrit « *De convention expresse, compte tenu des travaux effectués par le PRENEUR, il est convenu que le BAILLEUR offre les deux premiers mois de loyer au PRENEUR, tant pour la partie commerciale que pour la partie du logement. En conséquence, la première échéance de chaque loyer sera le 1^{er} juin 2026* » ;
- La demande de M. Antoine BLUTEAU d'appliquer ce qui est inscrit au bail ;

OBJET :
ÉCONOMIE

Dernier commerce –
7 Route de Livré
53400 ATHÉE

Exonération de loyers

DÉCIDE

Article 1 :

▪ De procéder à une exonération de 2 mois de loyer pour la partie logement (avril et mai 2026) en faveur de M. Antoine BLUTEAU pour le commerce situé 7 route de Livré, 53400 ATHÉE (soit 1054,27€);

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- ↳ La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à Craon, le 10 juillet 2026
Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260710-DP20260713-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2026

Affichage : 19/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

